

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2023_183

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –
ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN MATIERE DE
DECLARATION D'INTENTION
D'ALIENER (DIA)**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **16 mars 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20230316-DCM_2023_183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

Affichage : 17/03/2023

**CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

Jacky BARRAUD, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du logement et des jardins familiaux expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 2 février dernier et entre le 1^{er} janvier 2023 et le 28 février 2023, 24 DIA ont été déposées (dont 4 à vocation économique déléguées à Roannais Agglomération) et 36 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles :

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN